

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à  
l'agrément des centres d'enseignement secondaire ordinaire et  
spécial de plein exercice pour l'enseignement libre non  
confessionnel**

**A.Gt 17-12-2004**

**M.B. 02-04-2004**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement notamment l'article 3, paragraphe 2;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 1982 relatif aux centres d'enseignement secondaire et fixant le plan de rationalisation et de programmation de l'enseignement secondaire de plein exercice, notamment les articles 14 à 17;

Sur proposition de l'organe de représentation et de coordination de l'enseignement libre non confessionnel;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 8 décembre 2003;

Vu l'accord du Ministre du budget, donné le 17 décembre 2003;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les centres d'enseignement secondaire ordinaire et spécial de plein exercice pour l'enseignement libre non confessionnel annexés au présent arrêté sont agréés.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2003.

**Article 3.** - Le Ministre ayant l'Enseignement secondaire et l'Enseignement spécial dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 décembre 2003.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



## Annexe

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE NON CONFESSIONNEL**  
**composition des C.E.S.**

**C.E.S.L.B.**  
**Centre d'Enseignement Secondaire Libre Non Confessionnel de Bruxelles**

Présidence : Jean-Marie Capouillez.

Siège : Drève des Gendarmes 45, à 1180 Bruxelles.

<b>Ecole Decroly</b> Drève des Gendarmes 45, 1180 Bruxelles	<b>Institut Reine Fabiola</b> Rue de Haerne 220, 1040 Bruxelles	<b>INRACI</b> Avenue Victor Rousseau 75, 1190 Bruxelles
<b>La Clairière</b> Rue des Hannetons 58, 1170 Bruxelles	<b>Institut Decroly</b> Rue du Bambou 9 1180 Bruxelles	<b>Ecole Intégrée</b> Rue de la Rive 99 1200 Bruxelles

**Centre d'Enseignement Libre Non confessionnel**  
**«Le Verseau — Château vert»**

Présidence : M. Hugues van der Straten - Ponthoz.

Siège : Route de Wavre 60, à 1301 Bierges.

<b>Le Verseau-Elce</b> (2 implantations) a) route de Wavre 60, 1301 Bierges b) b) place Chantraine - Pavillon 1, 6060 Gilly	<b>Le Château Vert</b> Chemin de Perwez 16, 4500 Ben-Ahin
---	--

**Centre d'Enseignement Secondaire Spécialisé du Hainaut**

Présidence : M. Roland Gaignage.

Siège : Rue G. Boël 25, à 7100 La Louvière.

<b>Heureux Abri</b> Route de Beauwelz 13, 6590 Momignies	<b>Le Snark</b> Rue du Vivier 43, 7071 Houdeng- Aimeries	<b>A.M.I.</b> (2 implantations) a) Rue G. Boël 25a, 7100 La Louvière b) rue de la Tombe 84, 6100 Mont-sur-Marchienne	<b>Les Bruyères</b> Rue du Sanatorium 74, 6120 Jamioux
---	---	--	--

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003 relatif à l'agrément des centres d'enseignement secondaire ordinaire et spécial de plein exercice pour l'enseignement libre non confessionnel.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

